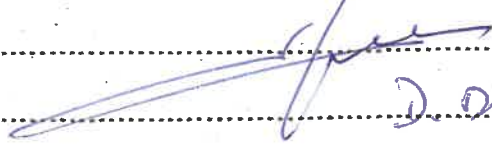


Daniel DELFOISE 15 rue d'Eu Bas

59570 BETTRECHIEZ

Mardi 7 juillet. Dept. d'agriculture
relatif à l'agriculture publique SECAB
à Bellendun le 7/07/2020


D. DELFOISE

Daniel DELFOSSE
15 rue d'En Bas
59570 BETTRECHIES

A Monsieur Hervé Maillard
Commissaire Enquêteur

Enquête publique SECAB

Monsieur le Commissaire Enquêteur

La SECAB a formulé une demande d'autorisation pour le renouvellement et l'extension d'exploitation de la carrière du Bois d'Encade sur les communes de BELLIGNIES et BETTRECHIES. C'est en qualité de riverain le plus proche du site de ladite exploitation que je souhaite formuler mes remarques dans le cadre de l'enquête que vous diligentez. Ma maison est en effet située au 15 de la rue d'En Bas et je bénéficie ainsi d'une vue plongeante sur les installations. (**Annexe1**). Je précise que je suis né dans cette maison qui appartenait à mon grand-père et que mes propos ne relèvent pas d'un caprice de résident secondaire. J'ajoute que dans cette partie basse de la rue d'En Bas trois maisons sont directement impactées par les activités de la SECAB. Dans un premier temps je formulerai quelques observations générales et ensuite, à propos du projet, je poserai quelques questions.

Première partie. Observations générales

De façon générale le dossier présenté par la SECAB me laisse totalement perplexe. La rue d'En Bas à BETTRECHIES avec le bas de la rue Croc'q ane sont les plus proches du périmètre d'exploitation de la SECAB. Or dans le document présenté qu'est-il prévu pour assurer le respect des habitations et des habitants de ces deux secteurs ? Très peu d'éléments concrets, **voire aucun**.

Je suis conscient que l'exploitation d'une carrière engendre inévitablement des nuisances mais qu'elle peut aussi comporter des éléments positifs. Une carrière bien exploitée constitue un réservoir pour la faune et la flore locale. Les dispositions législatives et réglementaires relatives au réaménagement si elles sont bien respectées sont fortement intéressantes. Et il y a l'emploi. Certes le projet ne prévoit pas une augmentation importante sur ce poste. Par ailleurs je ne me fais pas trop d'illusions sur les états d'âme que peuvent avoir les entreprises sur ce plan lorsque la conjoncture devient moins favorable.

Bref je reconnais que vivre entre voisins, même si un de ceux-ci est une carrière, oblige à subir et à admettre des troubles de voisinage. Mais ce que je conteste c'est le dépassement de ces troubles normaux que la nouvelle installation a engendré et que

le projet d'extension est de nature à accroître. Sur ce plan je retiens trois problématiques

. Les retombées de poussières

Le problème est récurrent. Déjà en août 1971, Monsieur Eugène DUFEU, Commissaire Enquêteur dans son enquête sur l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la carrière écrivait : «.... **la poussière : provenant de l'installation, elle recouvre surtout par temps sec, les prairies, les bois, les maisons des environs.....** » Depuis rien n'a changé surtout pour la rue d'en Bas ajoutant que la situation sur ce plan s'est totalement dégradée avec les nouvelles installations. Celles-ci ont abouti à une modification substantielle du site avec un déplacement des unités source de poussières au plus près des habitations en particulier de la mienne. Et je ne suis pas sûr que dans cette transformation il y a eu un quelconque souci du proche environnement contrairement à ce que prétendait la SECAB à grand renfort de communication. Et pendant ces six mois précédant le début de l'enquête publique la situation est devenue insupportable. J'ai dû subir quotidiennement de véritables tempêtes de poussières avec pour conséquences l'impossibilité de profiter de l'extérieur, l'obligation d'arroser constamment en totale contradiction avec l'interdiction préfectorale.....et je ne parle pas des conséquences sanitaires. (**Annexe 2**)

Sur ce plan je demande que préalablement à la décision finale d'autorisation il y ait un engagement de la part de la SECAB sur une restriction significative de cette source de nuisance pour la rue d'en bas et la rue Croq'Ane. Et que soit clairement précisée la manière d'y parvenir.

Un balayage régulier de la rue d'en bas au moins jusqu' à la maison de Monsieur Michel GUMEZ et la rue Croq'Ane au moins jusqu'à celle de Monsieur Mohamed SALLEM peut-il être envisagé par exemple?

. Le bruit

Le problème sur ce plan est semblable au précédent. **Son ancienneté.** Il serait vain d'évoquer les nombreuses réunions, les nombreux articles de presse, les communications de maires qui évoquaient cette nuisance pour les riverains. **Son amplification.** Pour la rue d'En bas et ce qui me concerne en particulier elle résulte de ce qui est dit précédemment : le rapprochement de l'exploitation à la limite de ma propriété. **Des conséquences identiques** auxquelles j'ajouterai la diminution de la valeur immobilière. Tout le monde sait et les agents immobiliers du bavais le répètent lors des estimations, que les nuisances sonores font partie des principaux facteurs qui influent sur les prix à la baisse bien entendu. Et je ne parle pas du préjudice moral.

Sur ce plan je demande également que soit clairement énoncé ce qui sera fait concrètement pour assurer le meilleur confort phonique des mêmes lieux.

. Les tirs de mines (Annexes 3 et 4)

L'entreprise énonce que les techniques ont évolué et que les tirs se font dans le respect des normes légales et réglementaires et que les troubles du voisinage ne relèvent que du « **ressenti** » (Le même argument est utilisé pour les deux points précédents : poussières et bruits). Il est vrai que la situation n'est plus celle des années 70. Mais que dire alors de quelques événements et de l'impact qu'ils peuvent avoir sur les riverains?

Août 2013 ? Du ressenti ? Effectivement et cela a été violent puisque perçu à Mons (Belgique) ville distante de 20, 87 km du point de tir. Il y eu des dégâts matériels pour les riverains de BETTRECHIES. Ils ont été pris en considération et réparés (peut-être pas tous !!!) . ? Mais que dire des séquelles psychologiques ?

Fin février 2020 quelques jours avant le confinement, un nouvel incident de tir a provoqué des retombées de pierres dans ma propriété. La plus grosse représente plus de 3 kg. J'ai eu l'occasion de vous présenter , Monsieur le Commissaire, cette pierre lors de notre entrevue du 18 juin à la Mairie de BETTRECHIES. Il n'y a pas eu de dégâts matériels. Heureusement. Mais il est facile d'imaginer la crainte que l'on peut éprouver lorsque résonne la sirène avertissant d'un tir, (laquelle sirène au passage n'est pas sensée prévenir les riverains et les personnes empruntant la rue d'En Bas). Des pierres ont été relevées à une distance plus lointaine de mon domicile vers le centre du village. Constat en a été fait par Monsieur le Maire de BETTRECHIES.

Ces deux événements interpellent et ils ne sont pas imprévisibles? La trajectoire des pierres en cas d'incident sera sans doute supérieure à la hauteur d'un quelconque merlon. Alors dans ces conditions une extension vers des habitations est-elle raisonnable ?

Deuxième partie. Questions particulières

. Les horaires de travail

Il est dit dans le dossier SECAB que l'activité actuelle débute à 6h30. Or l'activité commence au quotidien à six heures. Dans l'hypothèse où l'horaire retenu était de six heures comme le souhaite l'entreprise l'activité réelle commencerait-elle à 5 heures 30 ? Il faut que cela soit précisé.

. Le bruit

Les recommandations du schéma interdépartemental des carrières du Nord-Pas de Calais préconisent que des dispositions soient prises pour limiter les nuisances sonores. Le dossier envisage des moyens. Certes. Mais ceux-ci concernent essentiellement le coté Est et Nord de l'extension. Or rien n'a été fait jusqu'à ce jour pour protéger le côté ouest et rien n'est prévu dans le dossier SECAB pour celui-ci alors qu'il est le plus impacté par les activités de traitement. **En conséquence quels sont les moyens qui sont envisagés par l'entreprise pour être en cohérence avec les recommandations du schéma afin d'assurer une meilleure protection du**

village de BETTRECHIES et en particulier des riverains de la rue d'En Bas et de la rue Croq'Ane ?

Le dossier SECAB indique que les niveaux sonores en limite de propriété sont à l'exception d'un point (L5) conformes à l'arrêté préfectoral en date du 21 juillet 1999 avec une limite de 50 dB(A et 55 dB(A) pour la nuit. (On retrouve ces limites dans les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé).

L'entreprise souhaite que ces niveaux soient à l'avenir de 60 dB(A) pour le jour et de 55dB(A) pour la période nuit.

N' y a-t-il pas une contradiction dans cette demande qui, c'est exact est en deçà de la limite extrême des 70dB(A) prévue par l'arrêté en date du 23 janvier 1997 portant limitation des bruits dans l'environnement émis par les ICPE, et l'affirmation par ailleurs que tout a été prévu pour aboutir à une diminution notable des nuisances sonores ?

L'entreprise toujours sur ce point déclare qu'elle fera réaliser des études de l'impact de l'extension dans l'année qui suit l'autorisation éventuelle et qu'elle est prête à apporter toutes les modifications qui s'imposeraient. En tant qu'habitant de BETTRECHIES et riverain de l'entreprise j'ai connu beaucoup de promesses non tenues. (par exemple des engagements très solennels de directeurs du site au cours de réunions du Comité de suivi d'arrêter l'exploitation en cas de troubles). **Dès lors ma question est la suivante. Si l'extension devait être accordée peut-on retarder la décision sur les niveaux sonores après cette année qui suit l'autorisation et les résultats d'une étude.?**

Aspects météorologiques

Les aspects météorologiques, (vent etc.), abordés dans l'étude en différents points s'appuient sur des données fournies par METEO FRANCE (*station de LILLE-LESQUIN*) pour la région de VALENCIENNES. Or il est connu, (surtout par les conducteurs de plus de 20000 véhicules qui circulent sur la N649), qu' à partir de JEANLAIN il y a une sorte de frontière climatique qui fait que le climat dans le Bavaisis n'est absolument pas celui de VALENCIENNES.

Le ruisseau de Bavay forme une vallée et engendre ainsi un phénomène de **vent de vallée**. Il est certain que l'extension et le merlon établi sur BELLIGNIES va engendrer un accroissement de ce courant, lequel en vent d'est dominant est l'origine des nuages de poussières qui déferlent sur BETTRECHIES.

Trafic

Il est dit que les camions peuvent stationner dans l'accès principal du site horsD224 avant l'ouverture de la carrière dont l'horaire est fixé à 6 heures. Dans ces conditions

n'est-il pas étonnant que des riverains puissent se plaindre d'un trafic de camions sur la D224 et la D24 et ce dès cinq heures du matin (*Annexe 5*)

Il faudrait aussi parler de la vitesse excessive des camions entre HOUDAIN et l'entrée de la SECAB, la quasi-impossibilité de se rendre à pied de BETTRECHIES à BAVAY, les nuages de poussières soulevés par les camions et en temps de pluie les projections de boue, le sens interdit à l'intersection de la D224 et la D24 franchi allégrement par des chauffeurs, le stop à l'entrée du site de la carrière ignoré par les mêmes . C'est vrai cela ne relève pas du domaine d'un dossier d'extension. Encore que !!!!!

Divers

Le recyclage des déchets du BTP, en particulier du béton, s'impose désormais avec une loi votée fin janvier 2020 au Sénat. La SECAB s'est engagée dans cette voie et c'est sans doute une bonne chose. Le dossier sur ce point est évasif. Il est vrai, et c'est ***le reproche que l'on peut lui faire pour l'ensemble, il repose sur des données antérieures à 2016.***

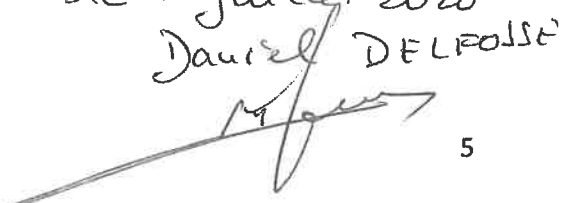
Avant une décision, l'entreprise peut-elle faire part de ce que sera à l'avenir sa stratégie sur ce recyclage des déchets du BTP et l'impact que cette activité nouvelle s'ajoutant à l'activité extractive aurait sur l'environnement ?

Ne serait-il pas judicieux de développer ce créneau plutôt que s'engager dans une nouvelle et irréversible exploitation du sol ?

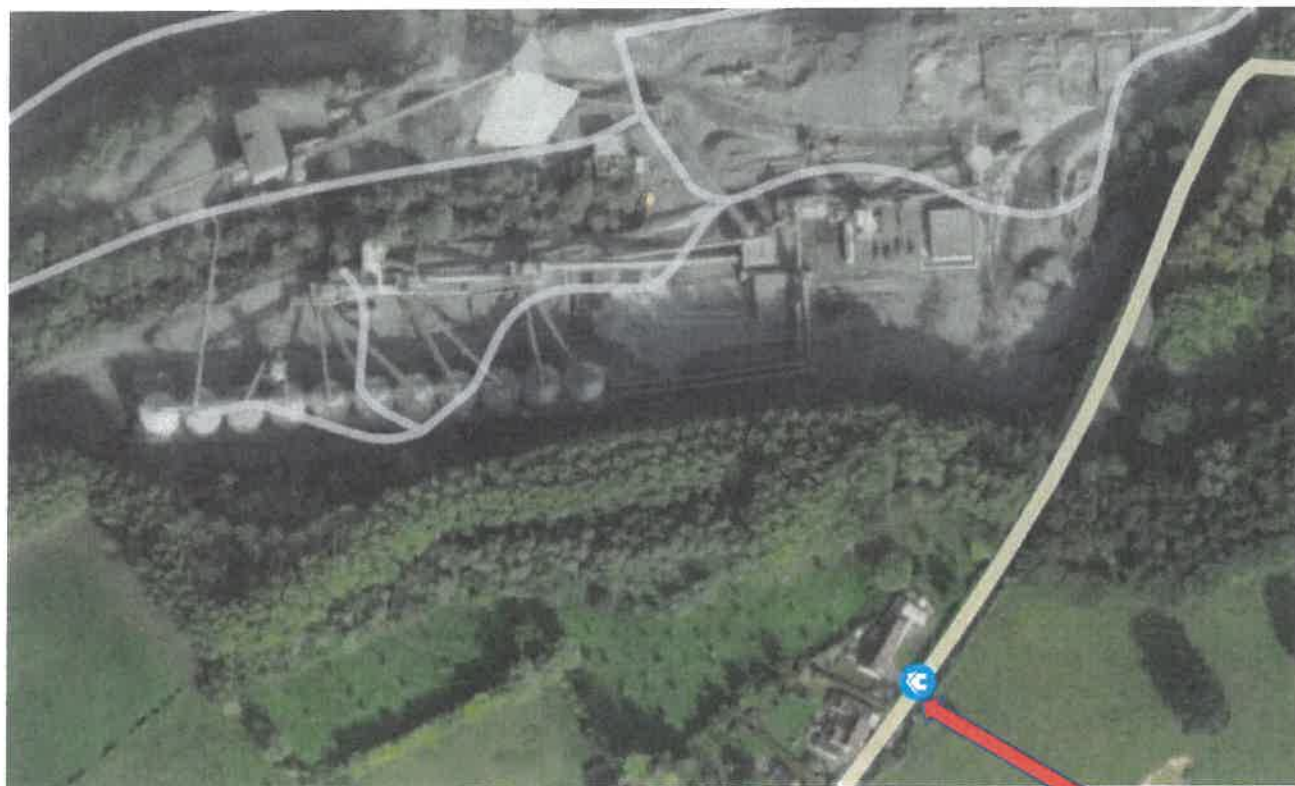
Serait-il possible d'avoir une indication précise ,chiffrée donc, sur les avantages retirés respectivement par les communes de BELLIGNIES et de BETTRECHIES au cours de ces dernières années. ?

CONCLUSION

Je n'ai jamais été un opposant farouche à l'activité de l'entreprise. J'ai d'ailleurs, dans une précédente enquête sur une extension exprimé un avis favorable. Mais combien de désillusions, de promesses non tenues par la direction parisienne ? Je connais de nombreuses personnes qui ont travaillé et qui travaillent encore à la carrière. Mon grand-père à l'époque ou l'entreprise s'appelait la « Carrière des chaux et ciments de BELLIGNIES » y a travaillé dès l'âge de douze ans passant du statut de contremaître à celui de directeur adjoint. Bon ceci est l'aspect affectif. C'est du ***ressenti*** comme disent les responsables de la SECAB . Et cela ne se modélise pas dans des logiciels. Extension peut-être **mais avec beaucoup de réserves** !!!!!

A Bettrechies
le 7 juillet 2020
Daniel DELPOIST


Annexe 1 : Riverain de la SECAB : 15 rue d'En Bas



15 rue d en bas

Vue à partir de Google Earth et qui montre que les riverains de la rue d'En Bas à BETTRECHIES ne bénéficient d'aucune protection.

Annexe 2 : Poussières

Une table de jardin au terme d'une journée !!!



Rue d'en Bas un jour de poussière



Annexes 3 Extrait de la Province 9 août 2013

Publié le Vendredi 9 Août 2013 à 17h50

La Province

Borinage: ni un tremblement de terre ni un bang... Alors quoi?

Rédaction en ligne

Ce midi, beaucoup de Borains ont cru que la terre avait tremblé, dans différentes communes. L'observatoire royal de Belgique assure qu'il ne s'agissait pas d'un tremblement de terre. Sans doute le « bang » d'un avion supersonique... Oui mais l'armée de l'air a démenti : aucun vol supersonique sur la région. Alors ? Mystère...



Un bruit sourd et une secousse inexplicables : ce n'était pas un avion.

Ce midi, beaucoup de Borains ont cru que la terre avait tremblé dans leurs différentes communes. « *J'ai entendu deux bruits sourds qui ont duré à peine deux secondes suivis d'un tremblement. Les portes et les carreaux ont commencé à bouger* », explique une habitante de Boussu. « *J'ai cru qu'une voiture venait de défoncer la maison voisine mais ce fut très court* », raconte aussi un habitant de Roisin.

Contactée par téléphone, la section de sismologie de l'observatoire royal de Belgique assure cependant qu'il ne s'agissait pas d'un tremblement de terre. « *Nos appareils n'ont rien enregistré* », dit un des scientifiques. « *Il s'agissait sûrement d'un bang supersonique causé par exemple par un avion qui a traversé le mur du son. Ce genre de bruit est assez impressionnant et peut faire penser à un tremblement de terre se répercutant sur plusieurs kilomètres à la ronde.* »

Mais la Défense a assuré qu'aucun de ses avions n'avait réalisé de vol supersonique dans la région. Le mystère demeure entier...

Annexe 3 (suite) : Extraits de la Voix du Nord 21 août 2013

Des riverains explosent de rage à cause d'un tir de mine raté à la carrière de Bellignies

PUBLIÉ LE 21/08/2013 - MIS À JOUR LE 21/08/2013 À 21:33

Par MARIE DELATTRE (TEXTE) ET SAMI BELLOUMI (PHOTOS)

Vendredi 9 août, 12 h 09. Le raffut est assourdissant, le chaos fugace. Des lustres valsent, des vitres se fendillent. Tremblement de terre ? Avion qui aurait passé le mur du son ? Tir de mine raté, dans la carrière Sécab de Bellignies. Les riverains sont furax.



- 
- 

« Ça a claqué, quelque chose de sec qui remonte les tripes... » Joël vit rue d'En-Bas, à Bettrechies, depuis quarante ans. Au bout de son jardin, en contrebas, les carrières de Bellignies. Déclarées ennemies publiques n°1 depuis le 9 août. Date maudite. « J'ai acheté cette maison en 1974, je n'avais jamais vu ça. »

À ses côtés, son épouse Nicole opine du chef. Elle a d'abord cru que la terre se déchaînait. « J'ai vu les lustres bouger, des choses tomber. J'ai été très choquée. » Ce jour-là, l'écho se propage jusqu'à la frontière. Les journaux belges s'interrogent sur « la mystérieuse déflagration entendue » non loin de Dour et de Mons. Une onde de choc, un souffle ressenti à des kilomètres à la ronde.

« Tout le monde a eu peur »

« *Tout le monde a eu peur, même dans le village* », rapporte le couple. Ils sont habitués aux tirs de mine dans la carrière de Bellignies, une à deux fois par semaine. Mais pas à un tel boucan. Côté Sécab, on reconnaît que ce tir-là s'est « *mal passé* » (*lire ci-dessous*). Un seul raté sur une soixantaine d'explosions programmées chaque année. N'empêche. Les riverains fulminent. Les tirs, le bruit, la poussière, le passage des camions. Quatre raisons de lancer une pétition. Pas pour fermer la carrière de roche, non. Pour avoir la paix. « *Ce n'est pas un caprice de résidant secondaire* », avertit Daniel, lui aussi aux premières loges. Sa maison aurait perdu 25 à 30 % de sa valeur. « *La Sécab est inscrite dans une démarche environnementale, très bien. Quand il n'y a pas trop de commandes, elle sait faire. Quand il y en a trop, elle est incompétente pour respecter les voisins.* »

Nicole, photos à l'appui, parle de ces poussières qui lui empoisonnent le quotidien et les sinus. Daniel évoque ce mois de mars 1994, quand des cailloux ont bousillé sa toiture. « *Aujourd'hui, il n'y a plus de projection de gravats, reconnaissent-ils. Mais là, ça devient dangereux !* » Joël demande que « *le travail soit fait proprement* ». La pétition tourne depuis quelques jours. Les signatures s'alignent. Apparemment, ils sont nombreux à partager son point de vue.

.....

Annexes 3 (suite) : Distance Mons - BETTRECHIES

Distance entre Bettrechies, Nord, Hauts-de-France, FRA et Mons, BEL

#1 **Bettrechies, Nord, Hauts-de-France, FRA**

50.323664,3.740816

Bettrechies, Nord, Hauts-de-France, France

Bettrechies, Nord, Hauts-de-France, France

 Vol d'oiseau: 20,87 km
Trajet par route: 31,37 km (0h 37min)

#2 **Mons, BEL** 50.454130,3.952290

Mons, Hainaut, Wallonie, België / Belgique / Belgien

Mons, Hainaut, Wallonia, Belgium

Vol d'oiseau: 20,87 km
Trajet par route: 31,37 km (0h 37min)

Annexe 4 : février 2020 chute de pierres



À Houdain-lez-Bavay, les riverains de la RD24 en ont ras-le-bol de la vitesse

Voilà un an déjà, un radar pédagogique était installé à l'entrée d'Houdain-lez-Bavay pour inciter les conducteurs à lever le pied. Manque de bol, ils sont encore (trop) nombreux à prendre la rue de Ruinse pour une autoroute et mettre en danger la vie de ceux qui y vivent.

La Voix du Nord | 05/08/2015

« Ça commence dès 5 heures du matin ! », lâche cette riveraine agacée du ballet incessant des camions qui passent devant sa maison. Cinq ans qu'elle habite la rue de Ruinse (une voie départementale, la D24), cinq ans que cela dure. Pour cause, cette grande ligne droite, qui relie Houdain-lez-Bavay à Bellignies, se trouve sur le trajet des camions qui se rendent pour la plupart à la carrière de Bettrechies, située quelques kilomètres plus haut. « On les entend filer comme des balles. Toute la maison vibre... »

À quelques mètres de là, même désespoir, même colère. Jean-Luc et Christine habitent eux aussi une maison très agréable, en retrait de la route. Mais là encore, le revers de la médaille est sévère. Tout vibre. Tellement fort que le soubassement de la maison présente aujourd'hui des fissures. « Regardez, je ne vous mens pas », explique cet homme en les pointant du doigt. À peine cinq minutes que l'on discute avec le couple dans son jardin, que le bruit d'un camion se fait entendre, et avec lui son inévitable lot de désagréments. « Des camions, oui, mais aussi des voitures et des motos qui filent à plus de cent à l'heure. » Un danger permanent qui a obligé les enfants du couple à faire du vélo dans l'enceinte de la propriété. Pas question de penser les laisser s'amuser dehors. « Ils se feraient envoler. »

Les enfants de ce couple ne sont pas les seuls à faire les frais de « ces criminels de la route », comme les décrit une autre riveraine. « On vit dans la terreur. J'ai des enfants qui ne peuvent pas sortir dans la rue. Même pour aller chez leurs copains qui se trouvent juste au-dessus de la maison, je les accompagne. » Elle avoue aussi avoir ce comportement de protection avec son époux. « Le matin en partant, on se dit de faire attention en sortant. » Voilà une quinzaine d'années maintenant que le couple est installé rue de Ruinse. « Auparavant,

j'habitais une autre rue du village. Ma famille est originaire d'Houdain. » Cette rue, elle l'a vue, au fil des ans, se dégrader. « Ils l'ont agrandie, cela a facilité la circulation des poids lourds, leur vitesse, mais aussi celle des voitures... »

Le radar pédagogique installé à l'entrée par le département ? « Certains lèvent le pied. Mais ce n'est pas la majorité. » Il fut aussi un temps envisagé de créer un contournement qui serait passé par les champs. Un projet trop vite abandonné... Elle n'exclut pas aujourd'hui de vendre, même à perte sa maison, pour s'installer ailleurs. « ON ne vit plus de toute manière. » À côté d'elle sa mère, également sa voisine, a le cœur gros...